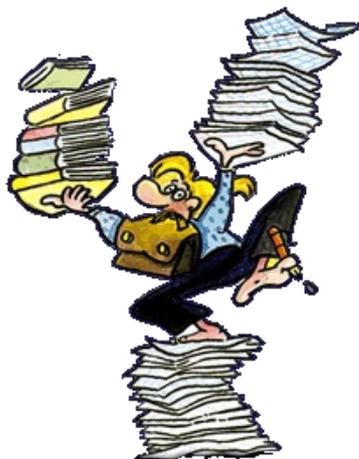


BULLETIN étudiants contractuels 2013



SNES-FSU LILLE (Collèges – Lycées généraux et technologiques)

209, rue Nationale
59 000 LILLE
03 20 06 77 41 / 49 (fax)
www.lille.snes.edu
Mail : s3lil@snes.edu

SNUEP-FSU LILLE (Lycées Professionnels)

209, rue Nationale
59 000 LILLE
le jeudi 03 20 06 77 41 / 49 (fax)
06 70 74 48 63
<http://lille.snuep.com/>
Mail : lille.snuep@gmail.com

SNEP-FSU (Professeurs d'EPS)

Bourse du travail – 276 Bd de l'usine
59 800 Lille
Le vendredi 10h - 17h
03 20 47 50 96
<http://www.snepfsu-lille.net>
Mail : lille@snepfsu-lille.net

Liste de diffusion

admissibles2013@lille.snes.edu

Vous pouvez recevoir des mails d'information en
envoyant un message à l'adresse
karine.boulonne@snes.edu



LE CHANGEMENT ? ON L'ATTEND ! ...

A quelques jours de vos débuts professionnels devant des classes, les questions affluent. Et c'est peu de dire que l'Éducation nationale ne vous facilite pas la tâche, malgré les promesses.

Affectés dans un établissement en juillet assez rapidement (mais de façon opaque : sur quels critères ? Des règles d'affectation existent-elles en l'absence du contrôle syndical refusé par le rectorat, contrairement au reste de votre carrière ? ...), vous devrez attendre fin août la réouverture des établissements pour connaître vos classes et commencer véritablement la préparation des cours, avec peut-être l'aide de votre tuteur / maître de stage.

Une année très chargée vous attend : préparation de l'admission et pour certains validation du M2, et surtout apprentissage d'un métier sur le tas, avec les préparations de cours, les copies, les erreurs que l'on commet tous en débutant, mais que l'on rattrape ensuite, sans que vous bénéficiiez vraiment des moments de respiration indispensables à l'exercice d'un métier exigeant, prenant, passionnant.

Les syndicats de la FSU, syndicats de réflexion, de proposition et de lutte, n'ont pas ménagé leur critiques auprès du ministre sur cette modalité « exceptionnelle » de mise en stage que vous allez subir : elle généralise la précarité (et le « sous-paiement » des missions d'enseignement et d'éducation) et seront un prétexte pour donner encore moins de temps à la formation une fois l'admission en poche. Nos syndicats l'ont alerté sur la persistance des problèmes de recrutement (nécessitant une revalorisation salariale et des conditions de travail pour qu'à nouveau les étudiants souhaitent devenir enseignants ou CPE) et réitéré leurs demandes de prérecrutements conjugués à des aides aux étudiants.

**Beaucoup reste à faire,
mais cela ne peut se faire qu'avec vous !
AGISSEZ POUR VOUS,
en vous syndiquant dès maintenant !**

Vous devrez enfin vous acclimater à un monde où tout ou presque est nouveau : sigles, fonctionnement, statuts, droits et devoirs ...

Là encore, vous constaterez qu'un-e syndiqué-e est mieux informé-e, mieux conseillé-e, mieux suivi-e, mieux défendu-e individuellement et collectivement, alors, pourquoi hésiter ?

Ne croyez pas les syndicats qui vous promettent monts et merveilles ou même des passe-droits et proposent des adhésions « en solde » : en faisant le choix du SNES, du SNUEP, du SNEP (comme plus de 40 % des stagiaires 2012 - 2013), vous avez la garantie d'un travail efficace (syndicats majoritaires, nous bénéficions de la majorité absolue des élus dans le 2nd degré), transparent, assurant l'égalité de traitement dans le respect de règles connues de tous. Vous aurez aussi à faire à des militants profs, CPE, contractuels, ... exerçant réellement dans des établissements : chez nous, pas de déchargés complets. Tout le monde ne peut pas en dire autant !

Combien est-on payé lorsque l'on devient prof ou CPE contractuel ?

Forfait de 854 euros bruts + ISOE ou prime CPE ou prime documentaliste au prorata du nombre d'heures (voir ci-dessous).

Cette rémunération est compatible avec une bourse.

Pas d'heures supplémentaires (sauf pour ceux qui ont un M2 et qui le souhaitent), ni d'accompagnement éducatif.

94.92 euros bruts pour chaque heure de cours. au delà des 6 heures initiales.

Les CPE ou documentaliste qui réaliseraient un mi-temps bénéficieront d'un forfait de 284,76 euros bruts pour un mi-temps

A cela, il faut ajouter

L'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE), sauf pour les CPE et les Documentalistes : 99,43 euros nets par mois pour un temps complet. Si vous faites 6 h comptées 9 h, vous en toucherez la moitié.

L'Indemnité forfaitaire pour les CE/CPE : 92,01 euros nets par mois (mêmes modalités).

L'Indemnité de sujétions particulières aux D-CIO, CO-Psy et documentalistes : 48,59 € nets par mois (mêmes modalités).

Et éventuellement l'**indemnité ZEP** (1155 euros nets par an, au prorata du nombre d'heures effectuées) .

Pour quelles obligations ?

- 60 h de **formation** (18 h d'accueil (les 28-29-30 août) et 42 h en cours d'année dans le cadre des unités de master)

- 6 h (+ ou - 1 h de cours rémunérées 9 h (lundi et jeudi pour la plupart d'entre vous, les lundi et vendredi en EPS, les lundi, mardi et jeudi matins (8-11 h) en langues vivantes), 13 h pour les CPE, 12 pour les documentalistes

- Les stagiaires ayant déjà un M2 et désireux de faire plus d'heures de cours peuvent en faire la demande (mais ils auront toujours le forfait de 3 h pour la formation).

QUE DEMANDENT LES SYNDICATS DE LA FSU ?

La hausse du niveau de recrutement des personnels du second degré est un mandat « historique » de nos syndicats, mais pas à n'importe quelles conditions. **Nos revendications pour vous et avec vous :**

- 1) **Augmenter le niveau de recrutement** au master pour permettre une meilleure maîtrise de sa discipline et une revalorisation salariale (loin des quelques dizaines d'euros de la masterisation Châtel) ;
- 2) **Redonner de l'attractivité aux métiers de l'enseignement** par la revalorisation des conditions de travail et le salaire
- 3) Garantir la démocratisation du recrutement : **le passage au master doit s'accompagner d'un prérecrutement** sur critères universitaires, favorisant l'accès aux concours de tous les étudiants qui le souhaitent (**les bourses sur critères sociaux doivent être augmentées par ailleurs**) ;
- 4) **Permettre la poursuite d'études** et la diversité des débouchés, et ne pas enfermer dans les carrières de l'enseignement ;
- 5) **Maintenir un concours exigeant** (donc ne se déroulant pas en novembre, ni au cours de l'année de M2), **et national** ;
- 6) **Pourvoir tous les postes annoncés**, les candidats ayant un bac + 5 validés par l'université (au besoin, en constituant les listes complémentaires).
- 7) **Former après le concours, en mêlant terrain et théorie** (nous revendiquons que les stagiaires soient affectés à hauteur d'un tiers des obligations de service, sur le service du tuteur qui serait ainsi déchargé à l'année d'une classe ou plus) ;
- 8) ENFIN, UNE ANNÉE NE SUFFIT PAS, **LE SNES, LE SNEP ET LE SNUEP REVENDIQUENT UNE ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LE MÉTIER** (UN MI-TEMPS APRÈS L'ANNÉE DE STAGE PERMETTANT DE POURSUIVRE UNE FORMATION CHOISIE).



PENSE-BÊTE DE LA RENTRÉE

Une fois l'affectation connue, contactez le chef d'établissement pour prendre un rendez-vous et obtenir vos niveaux d'enseignement, le nom de votre tuteur et ses coordonnées, mais aussi le coordonnateur de votre discipline quand vous êtes plusieurs enseignants de la discipline (il est possible que le tuteur ne soit pas présent dans votre établissement).

Les collèges et les lycées devraient rouvrir le 26/08 au plus tard.

Les emplois du temps :

Pas d'obligation de la part du chef d'établissement de le fournir avant la pré-rentrée (parfois, il change quelques jours après la rentrée des élèves !), mais certains le font quand même.

Secrétariat :

- laisser ses coordonnées personnelles pour être joint rapidement (pas d'obligation de laisser un mail, certains chefs d'établissement inondent de messages ou envoient des infos du soir au lendemain, ce qui n'est pas acceptable)
- signer le P.V installation, déclencheur de la paie

Questions à poser à l'intendance et/ou à des collègues :

- casier (y a t-il une clé ?) et les clés de vos salles de classes (il peut être utile de venir avec son emploi du temps si les clés ne sont pas les mêmes d'une salle à l'autre) ou de votre salle si l'établissement a choisi d'attribuer une salle par enseignant.
- y a t-il un code photocopieur ? Individuel ou par discipline ? Quota de photocopies ? Autre possibilité de faire des copies sans passer par le photocopieur (duplicopieur) ? Possibilité de faire des tirages couleur ?
- l'établissement met-il à disposition des fournitures (craies, feutres, brosse pour le tableau) ? D'ailleurs, est-ce un tableau à craie ou un tableau blanc ?
- parking réservé aux profs ou non ? Si oui, carte, code portail ?
- fonctionnement de la cantine (ticket ? Carte ?)
- matériel dans les salles (vidéoprojecteur ? Tableau numérique ?)

CDI :

- quels sont les manuels utilisés ? Le CDI (ou l'association des parents en lycée) peut-il vous en fournir un exemplaire ou vous diriger vers les éditeurs qui doivent les mettre à votre disposition gratuitement ? Se faire inscrire sur la liste éditeurs pour recevoir les spécimens
- liste des abonnements (revues) ? Abonnements sites ?
- liste des DVD dispo ? Salle vidéo ? Possibilité d'accéder à internet avec une classe ?

Equipe pédagogique :

- Du matériel a t-il été demandé aux élèves ?
- Progression commune ? Évaluations communes (brevet ou bac blancs ? Devoirs communs ?)
- En lettres : liste des séries ? A-t-on la possibilité de faire acheter des livres aux élèves ?
- En langues : groupes de compétences ou non ?
- Lycée : fonctionnement de l'ECJS, des TPE, de l'accompagnement personnalisé ?
- En collège : comment se passe l'Histoire des Arts ?
- vidéoprojecteur ? TBI ?
- projets (sorties, voyages, etc..) ?

ENT / saisie des notes

- Cahier de textes en ligne et visible des familles ? Y-a t-il encore un cahier de textes papier (en salle des profs ou amené par un élève) ? Remplir un cahier de textes fait partie des obligations de service et il sert de base à l'entretien d'inspection (il vaut mieux en faire un personnel en plus, certains cahiers de textes « disparaissant » les jours d'inspection)
- Notes : logiciel de saisie ? Les élèves et leurs familles ont-ils accès aux notes ? Vous êtes tenus d'évaluer vos élèves, mais vous pouvez vous contenter de saisir seulement la moyenne et pas la totalité de vos notes. Pensez à garder une trace en cas de problème informatique qui vous ferait perdre toutes vos données.

Vie scolaire :

- Y a t-il un CPE par niveau ou un pour l'établissement (fréquent en collège, parfois il n'y en pas du tout !) ? Se faire connaître !
- Comment se déroule la gestion des retards et absences ? Comment se fait l'appel en début de cours ? Elève responsable du carton d'appel, feuille de suivi, en ligne ?
- Quelle attitude en cas de problème (réunion de l'équipe pédagogique de la classe ?), quelles sanctions possibles (retenues, renvois de cours (attention à ne jamais exclure un élève et le laisser partir seul de votre classe)) ?

Et les syndicats ?

Certains vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage : ne les croyez pas !

Tous les ans, 40 % des stagiaires au moins se syndiquent au SNES et ils n'ont aucun problème lié à cela (il est d'ailleurs interdit de faire quelque allusion que ce soit à votre appartenance syndicale (inconnue de l'administration sauf si vous la revendiquez), à l'exercice du droit syndical, à une participation à une grève, etc ... dans votre dossier professionnel). Vous constaterez très vite qu'être syndiqué permet d'être informé, mais aussi défendu individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité.

CONTACTER LE SNES DE LILLE (2013-2014)



⇒ **Permanence de vacances réservée aux stagiaires :**
du 8 au 26 juillet au 06 08 36 84 73 / karine.boulonne@snes.edu

⇒ **En période scolaire, tous les jours au 209, rue Nationale à Lille**
03 20 06 77 41



de 14 h 30 à 17 h 30 (sauf le lundi)
et le jeudi matin pour les CPE (10 h à 12 h).
Permanence « stagiaires » le jeudi.



⇒ **Par Internet**
s3lil@snes.edu (en cas d'urgence karine.boulonne@snes.edu),
vous pouvez aussi consulter www.lille.snes.edu, rubrique « Les personnels »,
puis « Informations relatives à certaines catégories ... »

VOUS HESITEZ A VOUS SYNDIQUER MAIS SOUHAITEZ AVOIR DES INFORMATIONS ?
RENVOYEZ CE COUPON au SNES 209, rue Nationale, 59000 LILLE ou par mail s3lil@snes.edu

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse mail (lisible) :

.....

Adresse postale :

.....

.....

Certifié(e) / CPE (à entourer)

Discipline :

Etablissement de stage :

.....

◇ souhaite recevoir un bulletin d'adhésion

◇ souhaite simplement ne recevoir que les infos (pour l'instant !)

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

DATE :

SIGNATURE :